

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-12

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 50
Exprimées par pouvoirs : 94
<b>Total (mini 128) : 144</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

**2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

### Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

**Participaient également à la réunion :**

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Année Giono - Actions pédagogiques et culturelles 2020 – Demande de subvention**

Le Président expose,

A partir du mois d'octobre 2019 et pendant plus d'une année, jusqu'à la fin de l'année 2020, la figure de l'écrivain Jean Giono sera mise à l'honneur, à l'occasion du cinquantième de sa mort, intervenue en octobre 1970. Cette année débutera le 30 octobre 2019 par le vernissage d'une exposition qui se déroulera au MUCEM jusqu'au 17 février 2020.

De nombreuses manifestations doivent se dérouler au cours de cette année : expositions, lectures, journées d'études et colloques, spectacles musicaux, projections cinématographiques, projets pédagogiques, etc. Les partenaires peuvent être des communes, des institutions culturelles, des Parcs naturels régionaux, des associations, etc. La programmation de cette année Giono est coordonnée par l'association des Amis de Jean Giono qui labellise les manifestations qu'elle juge d'intérêt.

La figure de Jean Giono est indéfectiblement attachée à la Haute-Provence, même si, par ses thèmes, il rejoint la littérature universelle et des auteurs qu'il admirait, comme Stendhal ou William Faulkner. Certains romans ont aussi évoqué les Baronnies provençales où il avait des attaches et qu'il a parcourues, même s'il est illusoire d'y chercher des descriptions fidèles de nos territoires. Si une approche territoriale peut se justifier parfois, il est aussi possible d'aborder l'œuvre de l'écrivain à partir de thématiques privilégiées qu'il a pu évoquer tout au long de son œuvre. Il en est ainsi du thème de la nuit qui apparaît dès ses premiers écrits. La nuit est un temps spécifique et un monde qui ont éveillé l'imaginaire de l'écrivain.

Compte tenu de l'importance de la thématique de la nuit, il est apparu intéressant de s'associer à ces célébrations à partir du thème de la nuit qui rejoint par ailleurs une orientation forte de l'action du Parc naturel régional.

Le Président propose donc de mettre en place, dans le cadre de cette « année Giono », une série de manifestations et d'actions autour du thème de la nuit dans l'œuvre et l'imaginaire de Jean Giono. Ces actions débuteraient au cours du mois d'août 2020 et s'étendraient jusqu'au mois d'octobre 2020.

D'ores et déjà, plusieurs types d'actions sont envisagés :

- ◆ des lectures en site naturel et de nuit,
- ◆ des conférences sur le thème de la nuit dans l'œuvre de Jean Giono,
- ◆ une exposition
- ◆ des projections cinématographiques de films adaptés de l'œuvre de Jean Giono

Des discussions et des contacts sont actuellement en cours avec des collectivités locales, des associations ou des bibliothèques qui souhaiteraient s'associer à ce projet. Le Parc pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions, assurer la coordination de la manifestation et sa communication.

Il conviendrait donc, au préalable, de solliciter l'association des Amis de Jean Giono pour obtenir une labellisation de ces différentes actions dans le cadre de « l'année Giono ».

Par ailleurs, depuis 2018, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé au Parc naturel régional des Baronnies provençales de financer la mise en place d'actions

d'éducation artistique et culturelle dans le département des Hautes-Alpes, sur le territoire du Parc. En effet, ce territoire a été reconnu comme « territoire prioritaire » par le Ministère de la Culture. En 2018-2019, une résidence artistique du photographe Jean Belvisi a été menée. Elle a permis de mettre en place des actions dans trois écoles du territoire (Orpierre, Rosans et L'Epine) qui doivent prochainement donner lieu à une exposition qui sera présentée dans le cadre de la manifestation d'art actuel en septembre 2019, à Serres.

Pour l'année 2020, il est proposé de solliciter à nouveau la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de mettre en place une nouvelle résidence artistique dont le thème serait celui de « Giono et la nuit ». L'artiste retenu aurait ainsi pour mission de conduire un projet collectif, associant sa pratique artistique et la mise en place d'actions culturelles avec les habitants (sous forme de rencontres, d'ateliers, etc.) pour parvenir à créer un projet collectif autour du thème retenu. Il serait choisi à l'issue d'un appel à candidature qui serait diffusé à l'automne et retenu d'ici à la fin de l'année 2019 pour engager sa résidence au cours de l'année 2020. Un comité de suivi et de sélection du projet serait mis en place avec les partenaires pressentis.

Toutefois, après l'expérience de la première résidence, il semble opportun, afin de permettre un croisement des publics et des pratiques, mais aussi la mise en place d'une vraie résidence artistique, de travailler sur un seul bassin de vie. Au vu des contacts pris sur le secteur du Laragnais (Médiathèque, MJC, Université du Temps Libre, établissements d'enseignement primaire et secondaire, Hôpital psychiatrique, commune), il semble possible de mener cette résidence sur ce territoire en particulier.

Le budget sollicité auprès de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur servirait à prendre en charge les interventions de l'artiste, ses frais de déplacement et de nourriture ainsi que les frais liés à la création artistique collective. L'hébergement pourrait être assuré par le territoire d'accueil de la résidence et l'animation globale serait assurée par le Parc. En fonction des projets pédagogiques, un budget complémentaire pourrait être sollicité auprès du Parc naturel régional, au titre des actions d'éducation à l'environnement et au territoire par les établissements d'enseignement intéressés.

L'œuvre réalisée lors de cette résidence pourrait être présentée à l'occasion de la manifestation mise en place par le Parc à l'occasion de « l'année Giono ».

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Président propose de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Indemnité d'un artiste pour une résidence de création et de médiation sur le thème de « Giono et la nuit »	10 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, action culturelle et territoriale	10 000 €
Valorisation de la mise à disposition d'un hébergement pendant le temps de la résidence (2 mois)	1 000 €	Mise à disposition d'un logement par un partenaire local (valorisation)	1 000 €
Animation territoriale de la résidence (chargés de missions culture et éducation à l'environnement et au territoire du Parc)	1 500 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 500 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Décide** de solliciter l'association des Amis de Jean Giono pour obtenir une labellisation des actions menées dans ce cadre par et en lien avec le Parc naturel régional
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Claude AURIAS



Une autre vie s'invente ici

